



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme

Amiens, le 13 AVR. 2017

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau des Collectivités Locales

Affaire suivie par :

M. Fabrice GUYART ☎ 03.22.97.80.61
pref-collectivites-locales@somme.pref.gouv.fr

Référence à rappeler : DAJAL/BCL/ n° 2017-0065

Le préfet de la Somme

à

Destinataire in fine

Objet : Informations fiscales concernant l'année 2017.

J'ai l'honneur de vous informer de la parution du guide pratique relatif aux règles applicables au vote des taux des impôts directs locaux et taxes assimilées.

Ce document est consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr> (rubrique : Politiques-publiques / Collectivités-territoriales / Circulaires).

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Mathias OTT

Liste des destinataires :

- Monsieur le président du Conseil départemental de la Somme ;
- Mesdames et Messieurs les maires du département ;
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale du département.

Copie adressée à :

- Madame la sous-préfète de Montdidier par intérim ;
- Madame la sous-préfète de Péronne ;
- Monsieur le sous-préfet d'Abbeville ;
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Somme ;
- Monsieur le président de l'association des maires de la Somme.